

Demande d'accès au dossier reçue par courriel — les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

La procédure du cabinet fait courir le délai de huit jours à **compter de la demande**, et décrit une demande signée avec pièce d'identité. Elle ne dit pas à quelle date court le délai quand la demande arrive incomplète : c'est ce point-là qui n'était pas encore défini.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Faire courir le délai du courriel	La lecture la plus favorable au patient	Un dossier remis à une identité non établie	Écartée par le cabinet

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Faire courir le délai de la demande complète	L'identité est établie avant toute remise	Le patient compte un délai qui ne court pas	Écartée par le cabinet
Accusé le jour même, pièce manquante nommée, point de départ écrit	Le secret est protégé et le patient sait où il en est	Un accusé à éditer le jour même	Recommandée, puis validée

Combien de fois le cas se présente

Période	Demandes d'accès reçues par courriel	Dont sans pièce d'identité
Douze derniers mois	37	22
Dont le dernier trimestre	11	7

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **22 demandes incomplètes sur 37** valent une entrée dans la procédure, et le cabinet le décide en connaissant le volume.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.